

What's The G.I.S.?

To qualify for the Older Adult Property Tax Assistance Credit, the applicant or spouse must be receiving the Guaranteed Income Supplement (GIS) Under Part II of the Old Age Security Act (Canada).

The Guaranteed Income Supplement (GIS) is an income tested, monthly benefit for seniors with limited incomes. It is a benefit that low income seniors receive in addition to their Old Age Security pension.

To verify whether or not you receive the GIS, please contact Service Canada at 1.800.277.9914.

Who Qualifies?

To qualify for the City of Greater Sudbury's Older Adult Tax Credit, you or your spouse must:

1. be receiving the Guaranteed Income Supplement (GIS) from the Federal Government.
2. be a City of Greater Sudbury resident.
3. be at least 65 years old, as of December 31, 2026.
4. be assessed as the owner of residential property for the entire current year.
5. occupy a single family dwelling unit in the City of Greater Sudbury on which municipal taxes have been levied.

Statement to be filled out and signed by the applicant

Note: If your spouse is deceased you may continue to qualify for the credit if certain criteria are met. Please contact the City's Revenue Services – Tax at 311 for more details. You are required to complete and submit the application form each year. It is your responsibility to return the completed form to Revenue Services by December 31 to qualify for the credit each year.

1 Roll Number:

Located on the top centre of your tax bill

2 Name of owner:

Date of birth:

Name of spouse:

Social insurance number:

Date of birth:

Social insurance number:

3 Address of property occupied by owner and/or spouse as personal residence:

Mailing address (if different from left):

4 Statement to be signed by applicant and spouse

I, or my spouse, have attained the age of 65 years on or before the 31st day of December of this year.

I, or my spouse reside at the above property in the City of Greater Sudbury and have been assessed as an owner of residential real property in the City of Greater Sudbury for at least one year immediately preceding the date of this application.

or, alternatively

I am the surviving spouse of a former eligible recipient of the credit and I meet the criteria for eligibility.

I, or my spouse, receive the Guaranteed Income Supplement under Part II of the Old Age Security Act (Canada) and hereby consent to the release of information to the City of Greater Sudbury that will verify receipt of same.

Date:

Applicant's signature:

Spouse's signature:

Telephone:

Personal information on this form is collected under the authority of Section 365 of the Municipal Act, 2001, S.O. 2001, c25, for the purpose of assessing eligibility for Older Adult tax assistance. Questions about the collection of the information can be directed to the Manager of Revenue Services at the City of Greater Sudbury, 200 Brady Street, Sudbury, Ontario P3A 5P3, telephone number 705-674-4455 extension 2601.

FOR OFFICE USE ONLY

Guaranteed Income Supplement Office

Owner in receipt of G.I.S. Yes No
Spouse in receipt of G.I.S. Yes No

Comments:

Signed:

City of Greater Sudbury Office

Application approved: Yes No

Comments:

Signed:

Qu'est-ce que le SRG?

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier pour les personnes âgées, le propriétaire ou son(sa) conjoint(e) doit recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG), en vertu de la Partie II de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse (Canada).

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle fondée sur le revenu, accordée aux personnes âgées à faible revenu en sus de leur pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour vérifier si vous avez droit ou non au supplément, veuillez communiquer avec Service Canada au 1 800 277-9915.

Qui a droit au crédit?

Pour avoir droit au crédit d'impôt foncier pour les personnes âgées de la Ville du Grand Sudbury, vous ou votre conjoint(e) doit :

1. recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral.
2. être résident(e) de la Ville du Grand Sudbury.
3. avoir au moins 65 ans, au 31 décembre 2026.
4. avoir été évalué(e) comme propriétaire de la propriété résidentielle pendant l'année courante entière.
5. occuper l'unité monofamiliale sur laquelle l'impôt foncier a été perçu par la Ville du Grand Sudbury.

Déclaration à remplir et à faire signer par le demandeur :

Nota : Si votre conjointe ou votre conjoint est décédé, vous pourriez continuer d'avoir droit au crédit si certains critères sont respectés. Veuillez contacter le Service des recettes de la Ville du Grand Sudbury au 311 pour obtenir les détails. Vous devez remplir et soumettre le formulaire de demande au Service des recettes avant le 31 décembre chaque année pour avoir droit au crédit.

1 Numéro du rôle :

en haut
de la facture
(centre)

2 Nom du propriétaire :

Date de naissance :

Nom du conjoint / de la conjointe :

Numéro d'assurance sociale :

Date de naissance :

Numéro d'assurance sociale :

3 Adresse de la propriété occupée comme résidence personnelle par le propriétaire et/ou le(la) conjoint(e) :

Adresse postale
(si elle est différente) :

4 Déclaration signée par le demandeur et son (sa) conjoint(e)

J'ai eu ou mon (ma) conjoint(e) a eu 65 ans le 31 décembre de cette année ou avant cette date.

J'habite ou mon (ma) conjoint(e) habite à l'adresse indiquée ci-dessus, dans la Ville du Grand Sudbury, et notre propriété a fait l'objet d'une évaluation à titre de bien immobilier résidentiel dans la Ville du Grand Sudbury, pour au moins une année précédant immédiatement la date de cette demande.

Ou alors

Je suis le (la) conjoint(e) survivant(e) d'un(e) bénéficiaire qui était admissible au crédit, et je répons aux critères d'admissibilité.

Je reçois ou mon (ma) conjoint(e) reçoit des prestations du Supplément de revenu garanti, en vertu de la partie II de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et je consens par la présente qu'on communique des renseignements à la Ville du Grand Sudbury permettant de vérifier si moi-même ou mon (ma) conjoint(e) recevons bien ces prestations.

Date de la demande :

Numéro de téléphone :

Signature - Demandeur :

Signature - Conjoint(e) :

Les renseignements personnels dans le présent formulaire sont recueillis aux termes de l'article 365 de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, chap. 25, afin d'évaluer l'admissibilité à l'aide fiscale pour les personnes âgées de la Ville du Grand Sudbury. Veuillez transmettre toute question concernant la collecte de ces renseignements au Gestionnaire du Service des recettes de la Ville du Grand Sudbury, 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3. Tél. : 705 674-4455, poste 2601.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Réservé au bureau du Supplément du revenu garanti

Propriétaire reçoit le SRG Oui Non
Conjoint(e) reçoit le SRG Oui Non

Commentaires :

Signature :

Réservé à la Ville du Grand Sudbury

Demande approuvée Oui Non

Commentaires :

Signature :